COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2009				
Nombre de Conseillers en exercice : 18 Présents : 11 Votants : 17 Procurations : 6	L'an deux mil neuf, le vingt et un juillet, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMERE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LERAY, Maire.			
Convocation: 10 juillet 2009	Présents: M. Jean-Paul LERAY, Maire M. Georges LECLEVE, Bernard CHAZELAS, Alain GUILBAUD, Adjoints M. MMES Michel GRAVOUIL, Nicolas BOUCHER, Marie-Josèphe BATARD, Alice BICZYSKO, Philippe BRIAND, Michèle FRANCHETEAU, Lionel LESCURAT, Conseillers municipaux Absents excusés et pouvoirs donnés: M. Jean-Marie GATARD, Adjoint, pouvoir donné à M. Georges LECLEVE Jean-Pierre GRANDJOUAN, Adjoint, pouvoir donné à M. Jean-Paul LERAY Jacques CHEVALIER, Conseiller municipal, pouvoir donné à M. Bernard CHAZELAS Régine CORMIER, Conseillère municipale, pouvoir donné à MME Marie-Josèphe BATARD Eric LOMBREY, Conseiller municipal, pouvoir donné à M. Nicolas BOUCHER Annie BARDOUL, Conseillère municipale, pouvoir donné à M. Philippe BRIAND Paul PIPAUD, Conseiller municipal.			
	A été élu secrétaire de séance : M. Michel GRAVOUIL			

<u>Compte-rendu de la réunion du 24 juin 2009</u>: Pas d'observations. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

≥ 2009/97 – Délégations de pouvoirs « Marchés publics » : Information

Conformément à la délibération n°2008/45 en date du 22 mars 2008 sur la délégation de pouvoirs au niveau des marchés publics, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoirs sur les marchés publics.

Date du marché	Société	Objet du marché	Montant H.T.
30/06/09	SYDELA (44801 ST HERBLAIN)	Appareillage éclairage public : 6 lanternes iridium rue du Vigneau	6 676,70 €
01/07/09	UGAP (44338 NANTES CEDEX)	1 armoire à rideaux	396,49 €
17/07/09	SAS REFLETS (44640 CHEIX EN RETZ)	Nettoyage des vitres des bâtiments communaux (groupe scolaire, cantine et mairie) : Contrat du 01/08/09 au 31/07/09	561,04 € annuels
20/07/09	DATA 7 (44120 VERTOU)	1 routeur sans fil Netgear	69,00 €
20/07/09	FOUCHER Christian (44680 ST HILAIRE DE CHALEONS)	Maîtrise d'œuvre « Travaux d'extension salle de sports – Réserve » (ESQ, APS, AVP, PRO, ACT – Analyse des offres et DCE)	6% du montant des travaux

≥ 2009/98 – Communauté de communes Cœur Pays de Retz : Rapport d'activités 2008

Monsieur Georges LECLEVE, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal, le rapport d'activités 2008 de la communauté de communes Cœur Pays de Retz.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'activités 2008 et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'adopter ce rapport tel qu'il lui a été présenté.

➤ 2009/99 – Enquête publique « Autorisation d'exploitation d'un Eco-centre de traitement et de valorisation des ordures ménagères situé à ARTHON-EN-RETZ au lieu-dit « Sainte-Anne » » : Avis Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Par arrêté n°2009/ICPE/085 du 21 avril 2009, Monsieur le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur la commune d'ARTHON-EN-RETZ, du 18 mai 2009 au 18 juin 2009 inclus, sur la demande présentée par la communauté de communes de PORNIC, dont le siège social est situé à PORNIC en Mairie annexe, en vue d'exploiter un Eco-centre de traitement, de valorisation et de stockage d'ordures ménagères situé à ARTHON-EN-RETZ au lieu-dit « Sainte-Anne ».

Le rayon d'affichage de l'arrêté préfectoral étant de 3 km et débordant sur le territoire de notre commune, le Conseil municipal est invité à donner son avis sur cette demande d'autorisation. ».

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'émettre un avis favorable au projet présenté par la communauté de communes de PORNIC.

≥ 2009/100 – Déclassement et cession de 2 voies communales

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

- « Dans sa séance du 18 février 2009, le Conseil municipal a décidé de soumettre à enquête publique le projet de déclassement de deux chemins communaux :
- chemin communal situé dans la zone d'activités du chemin Saulnier (dans le lot n°18) d'une longueur d'environ de 60 mètres (projet 1),
- chemin bicommunal au niveau du Pont Béranger d'une longueur d'environ 102 mètres et longeant les parcelles cadastrées D766 et D767 (projet 2).

L'enquête publique s'est déroulée du 24 juin 2009 au 10 juillet 2009 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, et le commissaire-enquêteur a assuré trois permanences dans la mairie les mercredi 24 juin, samedi 4 juillet et vendredi 10 juillet de 9H00 à 12H00.

Pendant toute la durée de l'enquête, aucune observation ni aucune lettre n'a été relevée sur le registre d'enquête et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable pour le déclassement de ces deux voies. Toutefois, pour le projet n°2, le commissaire-enquêteur a fait remarquer qu'il convenait de déclasser le chemin bi-communal seulement sur la partie jouxtant la parcelle D 767, soit d'une longueur d'environ 40 mètres et que ce chemin devrait être rétrocédé au propriétaire de cette dernière parcelle. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de déclasser le chemin communal situé dans la zone d'activités d'intérêt communautaire du chemin Saulnier (dans le lot n°18) d'une longueur d'environ de 60 mètres et de le céder pour l'euro symbolique à la communauté de communes Cœur Pays de Retz,
- de déclasser le chemin bi-communal uniquement sur la partie jouxtant la parcelle D 767, d'une longueur d'environ de 40 mètres et de le céder pour l'euro symbolique au propriétaire de la parcelle D 767,
- de mettre à la charge des futurs acquéreurs les honoraires relatifs à l'établissement des dossiers de modification du parcellaire cadastral,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ces dossiers à bien, notamment la signature des actes de cession.

▶ 2009/101 – Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire, rapporteur, propose aux membres du Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

Poste supprimé	Nombre	Motif	Nouvel emploi	Nombre
			ou grade créé	
Adjoint technique	1	Réussite du titulaire en poste au	Adjoint technique	1
de 2 ^{ème} classe		concours sur épreuves d'adjoint	de 1 ^{ère} classe (TC)	
(TC)		technique de 1 ^{ère} classe –		
		spécialité « Conduite de		
		véhicules »		
ASEM 2 ^{ème} classe	1	Reclassement du titulaire en poste	ASEM 1 ^{ère} classe	1
(TNC - 23H29)		à l'échelle 4 (3 ^{ème} tranche)	(TNC – 23H29) à	

	compter du	
	01/11/09	

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de supprimer, après avis favorable du Comité technique paritaire, un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet et un poste d'ASEM de 2^{ème} classe à temps non complet (23H29 hebdomadaires),
- de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet et d'ASEM 1^{ère} classe à temps non complet (23H29 hebdomadaires) à compter du 1^{er} novembre 2009.

≥ 2009/102 – Pass foncier : Avis sur réservation

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Suite à la mise en place le 24 juin dernier du Pass Foncier sur cinq terrains du lotissement du Moulin, plusieurs dossiers ont été déposés.

Il convient maintenant de délibérer sur ces dossiers afin de notifier aux bénéficiaires l'accord de subvention.

N° ordre	Date dépôt dossier complet	Nom-Prénom	Commune de résidence	Comp. du foyer	N° lot, surface et prix	Montant subvention communale
1	02/07/09	JACQUIN Alexandre – DIARD Malika	CHEMERE (44680)	3	Lot 8 12 rue des Moissonneurs 610 m² 67 100,00 €	3 000,00 €
2	03/07/09	LATOUCHE Anthony – GUILLOUX Blandine	ST PERE EN RETZ (44320)	2	Lot 4 8 rue des Moissonneurs 610 m ² 66 000,00 €	3 000,00 €
3	06/07/09	RODILLA Manuel – LOGEAIS Charlène	BOUGUENAIS (44340)	2	Lot 6 2 rue Alphonse Daudet 623 m ² 68 530,00 €	3 000,00 €
4	08/07/09	FONTAINE Jean et Ghislaine	ST PERE EN RETZ (44320)	4	Lot 3 6 rue des Moissonneurs 604 m ² 66 440,00	4 000,00 €
5	09/07/09	DESANGLOIS David – STRULLU Christelle	ARTHON EN RETZ (44320)	2	Lot 7 4 rue Alphonse Daudet 619 m ² 68 090,00 €	3 000,00 €

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des dossiers et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'accorder les subventions communales telles qu'indiquées dans le tableau, aux bénéficiaires sus-mentionnés.

≥ 2009/103 – Syndicat intercommunal des transports scolaires (SITS) Sud Loire Océan : Avis sur la dissolution

Le Syndicat intercommunal des transports scolaires (SITS) Sud Loire Océan propose aux communes adhérentes de transférer la compétence « transports scolaires » aux trois communautés de communes composant la Fédération du Pays de Retz Atlantique.

Le syndicat indique, par courrier du 18 juin 2009, que les délégués des communes devront se prononcer lors d'un prochain comité syndical qui se réunira en septembre ou en octobre.

Il serait souhaitable que chaque délégué puisse être porteur de la position du Conseil municipal de sa commune.

Monsieur le Maire, rapporteur, demande aux membres du Conseil municipal de se positionner sur le principe du transfert de la compétence « transports scolaires » à la communauté de communes Cœur Pays de Retz appartenant à la Fédération du Pays de Retz Atlantique, sur le moment le plus opportun pour

effectuer ce transfert et sur le travail à effectuer, en amont, pour permettre cet éventuel transfert dans les meilleures conditions.

Monsieur le Maire précise qu'un transfert de compétence en faveur d'une autre collectivité doit avoir pour but de mutualiser les charges et il n'est pas concevable de dissoudre une structure qui aurait pour conséquence une augmentation importante des charges de fonctionnement des communes adhérentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de CHEMERE indique, à l'unanimité des membres présents, qu'il n'est pas opposé à un transfert de la compétence « transports scolaires » à la communauté de communes Cœur Pays de Retz appartenant à la Fédération du Pays de Retz Atlantique, à condition :

- Que ce transfert puisse apporter des avantages soit à la collectivité soit aux familles utilisatrices, c'est-à-dire que les prix pratiqués vis-à-vis des familles et les frais de fonctionnement à la charge des collectivités ne soient pas revalorisés au-delà de l'inflation ;
- Que la qualité du service actuel ne soit pas dégradée ;
- Que la trésorerie du syndicat, à reverser aux communes adhérentes en cas de dissolution, puisse être reversée par ces mêmes communes à la collectivité reprenant la gestion du service transport scolaire ;
- Qu'une simulation financière, montrant l'évolution éventuelle des tarifs pour équilibrer les budgets, soit effectuée, sur plusieurs années, et transmises à l'ensemble des communes concernées.

≥ 2009/104 – Lotissement du Moulin : Acquisition de terrain

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Afin de réaliser des logements sociaux, la commune doit acquérir une parcelle de terrain dans le lotissement du Moulin, à savoir le lot $n^{\circ}16$ d'une superficie de $1\ 261\ m^{2}$.

Le service des domaines a été consulté sur la valeur vénale de cette parcelle et l'a estimée à 138 710,00 €, soit $110 \in le m^2 HT$.

L'AFUL du Moulin propose de céder ce lot à la commune pour un montant de 128 710,00 €.

Il vous est rappelé que l'acquisition du terrain sera subventionnée par le Conseil Général dans le cadre du contrat de territoire.

Il vous est demandé de vous prononcer sur cette acquisition. ».

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- d'acquérir le lot n°16 du lotissement du Moulin d'une surface de 1 261 m² pour un montant de 128 710,00 €,
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien, notamment, la signature de l'acte et la demande de subvention auprès du Conseil général.

▶ 2009/105 – Lotissement du Moulin – Construction de logements sociaux : Choix du bailleur

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que des contacts ont été pris avec deux organismes bailleurs pour la réalisation des logements sociaux dans le lotissement du Moulin : ATLANTIQUE HABITATIONS de SAINT-HERBLAIN et ESPACE DOMICILE de TRIGNAC.

Après une présentation succincte des projets, le Conseil municipal a été invité à se prononcer sur le choix du bailleur social.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de retenir la société ESPACE DOMICILE pour la réalisation des logements sociaux dans le lotissement du Moulin.
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener ce dossier à bien.

≥ 2009/106 – Service public d'assainissement collectif : Rapport annuel 2008

Monsieur Alain GUILBAUD, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal le rapport annuel du service public d'assainissement collectif présenté par le délégataire, SAUR France.

Vu le dossier qui lui est présenté,

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'adopter le rapport annuel 2008 sur le service public d'assainissement collectif tel qu'il lui est présenté.

≥ 2009/107 – Marché « Travaux d'isolation thermique et acoustique de la salle de spectacles du théâtre « Victor LEMOINE » : Avenant

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

« Un avenant pour le lot 2 vous est proposé suite à des travaux supplémentaires (dépose moquette sur mur de scène et pose BA 13 collé) :

Lot n°2: Déconstruction – Cloisons – Isolation verticale

	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
Marché initial	14 182,47 €	2 779,76 €	16 962,23 €
Avenant n°1	342,45 €	67,12 €	409,57 €
Nouveau montant du marché	14 524,92 €	2 846,88 €	17 371,80 €

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres suivants :

- d'approuver l'avenant tel qu'il lui a été présenté,
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

≥ 2009/108 – Demande de subvention : Association communale de drainage et d'irrigation (ACDI) de CHEMERE

Monsieur Alain GUILBAUD, rapporteur, présente aux membres du Conseil municipal une demande de subvention de l'ACDI de CHEMERE d'un montant de 1 650,00 €pour l'entretien des ruisseaux servant à l'écoulement des eaux de drainage. Ce montant représente la prise en charge des travaux de pelleteuse pour une longueur de curage de ruisseaux d'environ 1 500 mètres, longueur décomposée comme suit :

Secteur concerné	Longueur approximative
Coulée de Briageau	750 m
Les Buis	100 m
Champ-Blanc	50 m
La Houstrie	500 m
Barre de Vue	50 m
Route de Gazon	50 m
Total	1 500 m

Les agriculteurs riverains des ruisseaux à curer se sont engagés, par ailleurs, à effectuer les élagages et les transports de déblais.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'accorder une subvention à l'ACDI de CHEMERE pour un montant de 1 650,00 € pour effectuer le curage des ruisseaux sus-mentionnés.

≥ 2009/109 – Demande de subvention : Association des maires du Pays de Retz

Monsieur le Maire, rapporteur, rappelle aux membres du Conseil municipal que lors du vote le 18 février dernier, il a été voté les subventions suivantes pour l'Association des maires du Pays de Retz :

- cotisation « Association des maires » : 39,00 € 0,02*1950 habitants),
- cotisation « Institut culturel » : 331,50 € (0,17*1950 habitants).

La population légale de 2006 étant entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009 (à savoir 2060 habitants pour la commune de CHEMERE), il faut donc actualiser le montant de la subvention due à l'Association des maires du Pays de Retz qui s'élève désormais à 391,40 € au lieu des 370,50 € initialement votée.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer à l'Association des maires du Pays de Retz une subvention d'un montant de 391,40 € pour l'année 2009.

≥ 2009/110 – Maison de retraite « Résidence Saint Joseph » : Demande de cautionnement

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal du projet d'extension et de restructuration de la résidence Saint Joseph, projet portant les objectifs suivants :

- restructurer une partie de l'existant : mise en conformité des cuisines, transformation des 4 chambres doubles en 8 individuelles, remplacement des 7 chambres individuelles trop exiguës par de nouvelles à 21 m², création et amélioration des divers locaux (vestiaires, bureau, chambre mortuaire, salon, lingerie),
- agrandir l'établissement de 9 places, passant de 54 à 63 personnes, afin de satisfaire toutes les

demandes locales (ARTHON-EN-RETZ, CHAUVE et CHEMERE),

- créer un lieu de vie spécifique et adapté pour les personnes désorientées et déambulantes,
- agrandir l'accueil de jour de 2 places passant de 6 à 8 personnes,
- créer 1 place d'accueil de nuit pour les personnes désorientées.

L'ensemble de l'opération s'élèverait à 2 378 000,00 €uros, dont 320 000,00 €uros d'acquisitions foncières. Pour ces dernières, la résidence « Saint Joseph » n'a pas les fonds propres suffisants et a donc décidé de recourir à un emprunt, dans l'attente d'un PLS (Prêt locatif social).

Afin d'éviter de faire appel à une société de cautionnement qui engagerait des frais importants à fonds perdus, Monsieur le Président de la résidence « Saint Joseph » sollicite la municipalité pour une garantie sur la moitié de l'emprunt, soit 150 000,00 €uros, l'autre moitié devant être prise en charge par la commune de CHAUVE. La commune d'ARTHON-EN-RETZ a été sollicitée, mais n'est pas en mesure de leur offrir cette garantie en raison de son endettement.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de donner son accord de principe pour la garantie de l'emprunt qui sera contracté par la résidence « Saint Joseph » à hauteur de 150 000,00 €.

▶ 2009/111 – Interdiction des poids lourds au nord et au sud de la RD 751 – secteur Pont Béranger : Itinéraire

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que suite aux divers échanges avec les services du Conseil général concernant la carte des interdictions des poids lourds au nord et au sud de la RD 751 – secteur Pont Béranger, ce dernier propose d'interdire les routes départementales suivantes aux poids lourds de plus de 12 tonnes, sauf dessertes agricoles et cars :

RD	Point routier d'Origine	Point routier Fin	
5	22+866	22+185	
61	33+331	41+277	
79	0+000	3+723	
80	2+643	18+473	
103	4+408	9+930	
279	3+713	6+615	

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de valider la proposition du Conseil général en permettant, toutefois, la desserte des entreprises KUHN-BLANCHARD et PEDEAU BATIMENT.

≥ 2009/112 – Pharmacie: Aménagement rampe d'accès pour handicapés

Monsieur le Maire, rapporteur, informe les membres du Conseil municipal que la pharmacie de CHEMERE souhaite aménager une rampe d'accès pour handicapés devant son établissement qui empiétera sur le domaine public.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur en son exposé et délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la pharmacie de CHEMERE à aménager une rampe d'accès pour handicapés sur le domaine public communal, la commune prenant en charge uniquement les travaux de modification du trottoir pour un coût estimé aux environs de 200,00 €.

≥ 2009/113 – Motion « Pour une paix juste et durable entre Israël et la Palestine

Voilà plus de 60 ans que les nations unies ont voté « le partage de la Palestine entre un Etat juif et un Etat arabe ». La guerre de 1947-1949 a débouché sur un tout autre partage. L'Etat d'Israël, au prix de l'expulsion de 800 000 palestiniens, a vu le jour sur 78 % de la Palestine historique. Depuis l'occupation israélienne de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza en 1967, et malgré le « processus de paix », la colonisation se poursuivit sans relâche : près de 500 000 colons en 2008.

Aujourd'hui, après un blocus de plusieurs mois, l'armée israélienne a bombardé et envahi Gaza avec une violence extrême faisant plus de 1300 morts et plus de 5300 blessés. Par ailleurs, la construction du Mur, l'extension des colonies et l'annexion de Jérusalem-Est compromettent gravement la possibilité d'édifier un Etat Palestinien viable.

Cette politique israélienne est une fois de plus condamnée en vain par les instances internationales et met en péril la paix et la sécurité dans un grand nombre de pays.

La perspective d'un Etat Palestinien viable et souverain s'éloigne de plus en plus.

Nous élus de la Commune de CHEMERE, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 1 abstention,

- Forts des principes de solidarité et du respect du droit international, en ce moment où nous fêtons le 60^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme par l'ONU,
- Conscients de l'urgence et de la gravité de la situation humanitaire en Palestine,
- Conscients de l'urgence à trouver la voie d'une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens dans le respect de la démocratie et du droit,
- Estimons qu'il est de la responsabilité d'un Conseil Municipal, premier niveau de la vie politique française et garant du lien social dans la cité, d'inciter les pouvoirs publics à renforcer leur action en faveur de la Paix.
- Affirmons qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit israélo-palestinien. La Paix passe nécessairement par l'application du droit international qui seul peut garantir la sécurité des deux peuples.

En conséquence,

- Nous demandons solennellement au Gouvernement Français et à l'Union Européenne de mettre en œuvre des moyens diplomatiques et économiques contraignants envers l'Etat d'Israël pour mettre fin à sa politique d'occupation, de colonisation et de blocus de Gaza qui viole les règles du droit international.
- Nous demandons la suspension de l'accord d'association Union Européenne Israël (en application de son article 2 sur l'obligation de respecter les droits de l'homme) tant que dure cette politique.

▶ 2009/114 – LICRA: Demande d'adhésion

Monsieur le Maire, rapporteur, présente aux membres du Conseil, la demande de la LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme qui sollicite le soutien de la commune à leur section par le paiement d'une cotisation annuelle de 38,00 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu son rapporteur et délibéré, refuse à l'unanimité des membres présents de délibéré, d'adhérer à la LICRA.

Monsieur le Maire donne lecture des documents d'urbanisme :

PERMIS DE CONSTRUIRE

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 1012	19/06/2009	BRENNER Paul	35 Rue du Moulin	G 2348	Garage
A 1013	22/06/2009	Commune de Chéméré	La Pacauderie	G 1317	Rénovation + Extension des Vestiaires de Football
A 1014	29/06/2009	BRIAND Vincent	Gazon	C 756 759	Logement de fonction
A 1015	29/06/2009	EARL du Bois Noir	Gazon	C 754	Bureau + Atelier
A 1016	01/07/2009	CHOUTEAU Cédric	16 bis Rue du Brandais	G 1567	Maison habitation

DECLARATIONS PREALABLES

N°	Date dépôt	Demandeur	Adresse	Réf cad	Objet
A 2030	09/06/2009	GROLLIER Yannick	Gazon	C 382 383 384	Division 1 lot à bâtir
A 2031	18/06/2009	RONCIN Charly et FRANCHETEAU Laëtitia	7Bis rue de la Treille	G 2780 2781	Clôture
A 2032	23/06/2009	GUIGNON Jean-Marie	14 rue des Sables	G 2741	Garage
A 2033	01/07/2009	LOISELET Philippe	6 rue du Clos Gris	F 537	Clôture
A 2034	04/07/2009	BRIANCEAU Guy	45 rue du Brandais	G 1530	Clôture

Séance levée à 22 heures 45.